Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 029-212900575-20260610-2026_42-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LA FORÊT-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 5 juin deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de La Forêt-Fouesnant dûment convoqué le jeudi 28 mai deux mille vingt-six.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : COSQUÉRIC Marie-Françoise, LATTANZIO Marie, PERES Patrick, CASTREC Philippe, CHARRAULT Sophie, TUDAL Stéphane, HEUILLARD Pauline, GUIFFES Morgane, RANNOU Guillaume, HOMBURGER Martine, DENIEL Laurent, RIVÉ Clément, DESCHAMPS Gabrielle, D'ABOVILLE Olivier, WAUTERS Lisa, DESCHAMPS Pierre, GOYAT Daniel, BOTTINEAU-BODIVIT Mylène, LE NAY Robert, LABBÉ Ghislaine, GIRAULT Alain.

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : RIVIÈRE David à CASTREC Philippe, KOSMINE Nathalie à TUDAL Stéphane, BLEUZEN Christian à COSQUÉRIC Marie-Françoise, GUILLOU Julie à CHARRAULT Sophie, GOURLAOUEN Anne à GUIFFES Morgane, LAVENANT Philippe à BOTTINEAU-BODIVIT Mylène.

****

Mme Sophie CHARRAULT a été élue secrétaire de séance.

****

2026-42– ENFANCE-JEUNESSE - Modification du règlement intérieur de l'Espace Jeunes

Rapporteur : Madame Sophie CHARRAULT

Par délibération du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur actuellement en vigueur pour l'espace jeunes. Il a ensuite été modifié par délibération en date du 28 septembre 2023. Il est proposé à nouveau de mettre à jour ce règlement.

Les modifications indiquées en rouge dans le règlement joint à la présente délibération, portent essentiellement sur les éléments suivants :

Article 2 – Le fonctionnement
- procédure d'adhésion
- procédure de facturation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-59 du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 instaurant un règlement intérieur pour l'espace jeunes ;

Vu la délibération n° 2023-36 du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 modifiant le règlement intérieur de l'espace jeunes ;

Vu la délibération n° 2024-34 du Conseil Municipal du 12 juin 2024 modifiant le règlement intérieur de l'espace jeunes ;

Vu le projet du règlement intérieur ci-annexé ;

Vu l'avis favorable de la Commission Jeunesse, Enfance, CMJ du 13 mai 2026.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE la modification du règlement intérieur de l'espace jeunes, applicable à compter du 1er septembre 2026.
- AUTORISE Madame Le Maire à signer toute pièce s'y rapportant.
- PRÉCISE que les éventuelles modifications ultérieures de tarifs seront déterminées par arrêté du Maire, conformément à la délégation lui ayant été accordée le 23 avril 2026.

Le Maire,
M-F COSQUÉRIC